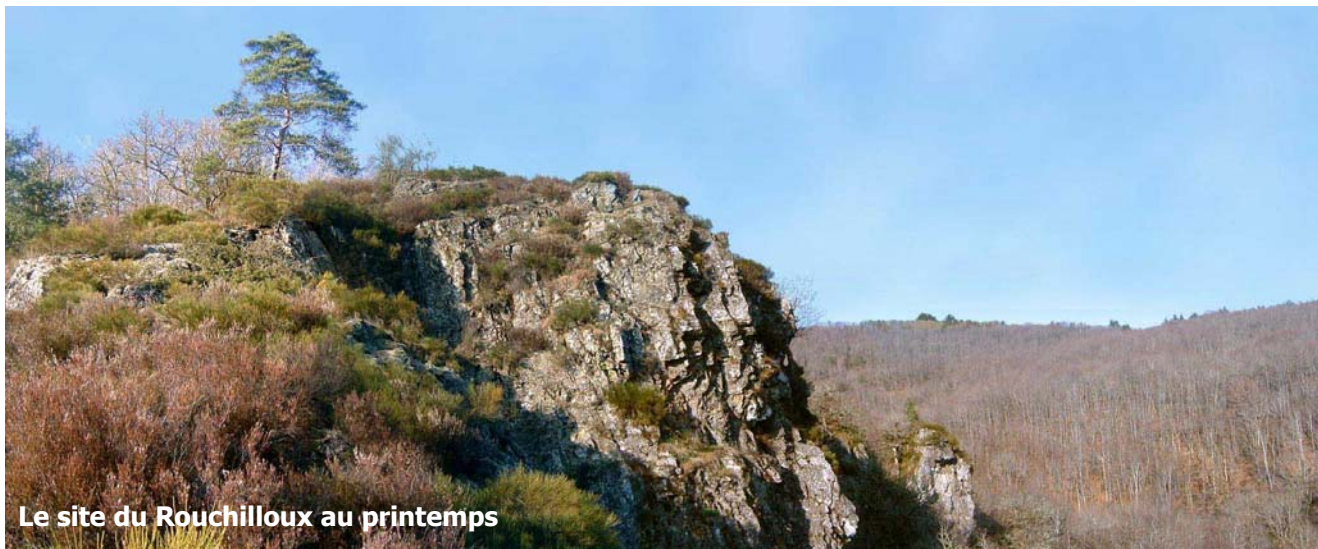


# Mairie de Darnets

Bulletin Municipal n° 8 Avril 2003



Le site du Rouchilloux au printemps

## Mairie

Tél. Répondeur : 05.55.93.09.91

Fax : 05.55.93.13.06

E-Mail :

[mairiededarnets@wanadoo.fr](mailto:mairiededarnets@wanadoo.fr)

Site internet :

<http://www.darnets.correze.net>

## Horaires d'ouverture

Lundi de 9h à 13h

Mercredi de 9h à 13h

Vendredi de 9h à 16H

M. le Maire Alain Brette

Tél. : 06.08.58.53.60.

E-Mail : [alainbrette@aol.com](mailto:alainbrette@aol.com)

## Sommaire

Démographie

Notre commune

Notre territoire

En bref

## A. Démographie

### Naissance

☆ **Alice**, fille de Hervé **CONTINSOUZA** et Christine **VIALLE**, le 3 mars 2003.

### Décès

☆ Monsieur Antoine **BRESSAN**, le 7 janvier 2003 à Darnets.

☆ Madame Marie-Louise **TRENSOUSTRE**, veuve **BRETTE**, le 10 février 2003 à Clermont-Ferrand

### Arrivées

☆ M. et Mme **LE ROUX**, et leurs 2 enfants (maison Bordes-Auclair au Mas)

☆ M. et Mme **JOHAMS** Bernard et leur enfant (maison Raibon, au Bourneix)

☆ M. et Mme **JOSEPH** ont emménagé dans le logement communal

☆ M. et Mme **DERAND** sont les nouveaux gérants de l'Auberge du Presbytère

### Départ

☆ M. et Mme **RAIBON** du Bourneix.

☆ M. et Mme **DUPUY** du Bourg.

### Liste électorale

Electeurs au 10 janvier 2003 : **332**

Radiations **7**

Additions **0**

Electeurs au 27 février 2003 : **325**

### Permis de construire accordés

☆ M. et Mme **JANOUEIX** à la Barrière

☆ M. **SORET** et Melle **VINATIER** au Mas

### Permis de construire en cours

☆ M. et Mme **VISCA** au Bourg



## B. Notre Commune

### 1. Le budget de la commune

#### BUDGET PRINCIPAL

##### ✓ Compte administratif 2002 :

Section fonctionnement (€)		Section investissement (€)	
Dépenses	233 158,29	Dépenses	310 161,73
Recettes	334 832,58	Recettes	282 781,01
Résultats de clôture	101 674,29	Résultats de clôture	- 27 380,72
Résultats reportés	101 127,96	Résultats reportés	- 26 526,02
Part affectée à l'investissement	101 127,96		
Résultat de l'exercice	<b>101 674,29</b>	Résultat de l'exercice	<b>- 53 906,74</b>

##### ✓ Budget prévisionnel 2003 :

Le budget principal section fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à **259 900 €**, la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à **710 066 €**.

#### BUDGET EAU

##### ✓ Compte administratif 2002 :

Section d'exploitation (€)		Section investissement (€)	
Dépenses	18 189,84	Dépenses	6 374,47
Recettes	19 431,40	Recettes	38 130,01
Résultat de clôture	1 251,56	Résultat de clôture	31 755,54
Résultats reportés	6 668,23	Résultats reportés	-1 250,49
Part affectée à l'investissement	6 668,23	Part affectée à l'investissement	
Résultat de l'exercice	<b>1 251,56</b>	Résultat de l'exercice	<b>23 836,82</b>

##### ✓ Budget prévisionnel eau 2003

La section d'exploitation s'équilibre e dépenses et recettes à **20 900 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes, à **263 500 €**.

Bien entendu, si vous désirez plus de détails, ils vous seront transmis sur simple demande.

**Pas d'augmentation des impôts à DARNETS cette année encore.**

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

##### ✓ Associations de Darnets

Société de Chasse	.....	<b>230 €</b>
Club des Aînés " La Darnetzienne "	.....	<b>305 €</b>
Moto-Club de Haute-Corrèze	.....	<b>305 €</b>
<b>+ 225 € exceptionnels</b>		
Foyer Rural	.....	<b>305 €</b>
Association Intercommunale de Parents d'Elèves de Darnets et Soudeilles	.....	<b>305 €</b>

##### ✓ Autres associations

Croix - Rouge Française	.....	<b>50 €</b>
Meilleurs Ouvriers de France	.....	<b>46 €</b>
Association des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêts	.....	<b>31 €</b>
Association Française contre les Myopathies	.....	<b>46 €</b>
A.P.A.J.H.	.....	<b>31 €</b>
Ligue contre le Cancer	.....	<b>31 €</b>
Comice Agricole Cantonal	.....	<b>80 €</b>
Ludobus	.....	<b>31 €</b>
Télé-Millevaches	.....	<b>46 €</b>
P.E.P.	.....	<b>31 €</b>
F.A.L.	.....	<b>46 €</b>
A.D.A.P.E.I.C.	.....	<b>31 €</b>
Association Française des Sclérosés en plaques	.....	<b>31 €</b>
Espaces Naturels du Limousin	.....	<b>30,49 €</b>
Handy Loisirs	.....	<b>31 €</b>
Caisse des Ecoles de DARNETS	.....	<b>150 €</b>
Jeunesses Musicales de France	.....	<b>70 €</b>
Ecole de Bourrée de DAVIGNAC	.....	<b>31 €</b>
C.A.U.E.	.....	<b>80 €</b>
Secours Populaire	.....	<b>100 €</b>
O.D.C.V.	.....	<b>60 €</b>
Association « LOU SUQUETOU »	.....	<b>46 €</b>

## 2. La charte du civisme

Une charte du civisme a été signée entre Mme Nathalie Zafrá, agricultrice au village du Sirieix, et M. J. Michel Janoueix, futur propriétaire dans ce village.

Ce document offre l'avantage d'établir des rapports de voisinage sur des bases claires et acceptées par les signataires. En effet, venir habiter « à la campagne » permet de profiter d'un cadre et d'une qualité de vie agréables, c'est aussi accepter les éventuelles nuisances ou gênes occasionnées par les activités agricoles présentes sur le site.

### Exemple d'une charte du civisme :

Commune de .....

#### Je soussigné :

- Nom, Prénom :
- Domicilié à :
- A compter du :

#### M'engage à :

Accepter la poursuite de l'activité économique et en particulier agricole autour de mon domicile,

Supporter les quelques nuisances dues à l'activité agricole, à savoir :

- ☆ Les nuisances sonores (matériel, animaux...)
- ☆ Les nuisances olfactives (effluents d'élevage, lisier, engrais, animaux...)
- ☆ Les nuisances visuelles (bâtiments, effluents d'animaux...)

Apprécier le paysage ouvert dans lequel je vis et à le respecter.

#### En contrepartie les agriculteurs riverains s'engagent à :

Avoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (date d'épandage, respect des champs d'épandage, respect des périmètres...)

Conserver le cadre de vie dans lequel nous vivons (entretien du paysage, qualité de vie, calme...)

Le bon fonctionnement de cette charte est basé sur le respect mutuel de chacune des parties.

Le Maire

Le Responsable Agriculture du Conseil Municipal

Le Nouvel Arrivant

## 3. Manifestations

### ✓ Projet de jumelage

Au sein du Conseil Municipal a été évoquée l'idée de jumeler notre village avec un village européen.

Tout naturellement nous avons pensé à un village espagnol (la barrière de la langue serait ainsi évitée).

La pratique du jumelage s'inscrit dans un cadre juridique précis. Ainsi, il est fortement déconseillé que les postes de responsabilités dans le comité de jumelage et tout particulièrement ceux impliquant une responsabilité dans le maniement des fonds, soient tenus par des élus responsables (Maire ou Adjoints).

La loi du 6/02/92 rappelle : le jumelage est une action communale qui doit être décidée par le Conseil Municipal et se trouve de fait placée sous la responsabilité de l'exécutif municipal. Mais le jumelage repose sur un double engagement : celui de la collectivité (Conseil Municipal) mais aussi celui des habitants.

Un comité de jumelage doit être créé (loi 1901), celui-ci doit tenir compte des réunions statutaires etc. . .

L'intérêt du jumelage réside dans la rencontre et l'accueil, ce sont bien les habitants de la commune qui doivent s'impliquer. D'autre part les conditions financières apparemment avantageuses pour tel ou tel voyage sont liées à la nature de l'hébergement (en famille) et aux contraintes (accueil et hébergement d'un habitant de la commune jumelle lors du voyage retour par exemple).

Le projet ne peut être réalisé sans l'appui et le concours des habitants.

Nous vous invitons donc à nous faire savoir si ce projet vous intéresse, si vous êtes prêts à vous impliquer, à participer en remplissant (ou en recopiant) le coupon ci dessous.

Nom : .....

Prénom .....

Adresse .....

Tél. ....

Je suis intéressé par le projet de jumelage.

Je suis prêt à m'impliquer dans le projet.

Je suis prêt à héberger des personnes de la future commune jumelle.

Signature

## **Dernière minute**

Un projet de jumelage peut être mené dans le cadre d'une Communauté de Communes.

Pour cela, toutes les communes doivent délibérer pour donner à la Communauté la compétence de coopération décentralisée.

Nous proposerons le projet au prochain conseil communautaire.

Affaire à suivre...

## ✓ **Festival de Millesources et Dordogne**

Après discussion, il est convenu que compte-tenu du coût beaucoup trop élevé de ce genre de spectacles, une réponse négative a été formulée, dès le 17 février, aux personnes responsables de l'organisation de ce festival.

Nous réservons la priorité en ce domaine au Festival de la Luzège.

✓ **Le vendredi 6 juin 2003, le groupe Jazz Ensemble Tulle, se produira à 21 heures à la salle des fêtes.**

## **4. Travaux**

### ✓ **Rénovation de la salle CLSH**

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle destinée au CLSH, les services de la Caisse d'Allocations Familiales ont décidé d'attribuer un prêt sans intérêt d'un montant de **10 771,07 euros**.

✓ Vérification périodique des installations électriques de la Salle Polyvalente et du Restaurant "Auberge du Presbytère".

Dans le cadre du respect des textes réglementaires, décrets et arrêtés en matière de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement, s'appliquant aux établissements publics, des vérifications périodiques s'avèrent à présent indispensables. Un contrat d'inspection périodique a été signé avec le Bureau VERITAS de Brive pour une durée de 3 années.

✓ Voie communale n°28, CD 103 Peyrière, la Bardèche. L'aide départementale notifiée au titre de l'année 2003 est de **4 251 €**. Nous avons sollicité l'attribution et le versement de cette aide qui sera, comme il se doit affectée aux financements des travaux sur la voirie.

Mairie de Darnets

## ✓ **Construction de logements**

L'opération de construction de 4 logements individuels, confiée à l'Office Public Départemental HLM de la Corrèze, progresse suivant le calendrier convenu : le terrain est borné, les courbes de niveau ont été levées par un group d'étudiants de l'ENP d'Egletons, des sondages de sol ont été faits, le dossier d'avant projet est bouclé et la demande de Permis de Construire imminente.

Cette opération sera réalisée sur une parcelle de forme triangulaire située face à "la Chaumière" de Christiane Tostain. Elle se composera d'une maison double comportant deux logements en duplex mitoyens par les garages (un logement T4\* et un logement T5\*) et deux maisons comportant chacune un logement T4 de plain pied.

Ces trois bâtiments groupés autour d'une petite place boisée au centre du terrain, seront assez éloignés de la route le long de laquelle une rangée d'arbres sera conservée. Si les financements sont au rendez-vous la construction sera terminée en 2004. Les plans des logements sont consultables en Mairie.

\* T4 : logement comportant trois chambres et un séjour.

\* T5 : logement comportant 4 chambres et un séjour.

### ✓ **Enfouissement des lignes EDF, France Télécom au Lieuterêt** (voir le précédent bulletin municipal)

La réponse officielle des services EDF nous est parvenue la maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement sera assurée par le bureau d'étude SOCAMA (prestataire « officiel » EDF).

Pour ce qui concerne l'enfouissement des lignes France Télécom le dossier est en cours ,en effet , l'accord de subvention pour cette tranche est subordonné à la décision EDF. La procédure est prévue ainsi , nous ne pouvons que nous y soumettre.

### ✓ **Histoire d'eau...**

Notre réseau fuit abondamment, les relevés effectués par D. Reish se passent de commentaire, voici les chiffres:

2001 : **27 735 m<sup>3</sup>**

2002 : **33 556 m<sup>3</sup> (5821 m<sup>3</sup> en plus)**  
pour **18 000 m<sup>3</sup> facturés**.

**15 556 m<sup>3</sup>** se sont donc "*éaporés*" dans la nature.

Afin de localiser les secteurs de fuites, des compteurs intermédiaires ont été posés, (d'autres seront sans doute nécessaires).

☆ Face au lotissement près de l'étang du Lieuterêt.

☆ Au Mas près de chez M. Daubech.

☆ A la Barrière derrière chez M<sup>me</sup>. et M. Couderc en bordure du chemin communal.

M. Alexandre Mazeau , Entrepreneur à Rosiers d'Egletons, est intervenu guidé par P. Chazelas pour la mise à nu des tuyaux .Philippe effectuera la mise en place des regards.

PRIX des compteurs : **1747,16 euros TTC.**

Il a aussi été décidé d'acheter un détecteur de métaux BC6 (**455,80 euros TTC**) pour faciliter la recherche des vannes, en effet leur emplacement ne correspond pas tout à fait à celui indiqué sur les plans dont nous disposons.

Mais il ne suffit pas de poser des compteurs, pour localiser les fuites des "patrouilles de nuit" relèveront les compteurs dans le but de détecter toute anomalie. Il faudra ensuite remonter les conduites vanne après vanne...

Espérons qu'il n'y ait qu'une ou deux grosses fuites plutôt qu'une multitudes de petites.

D'autre part différents travaux vont être entrepris :

☆ Etanchéité du château d'eau et maçonnerie sur le dessus de l'ouvrage.

☆ Clôture des captages de Palisse et Combressol.

Pour être complets sur ce sujet voici les derniers résultats d'analyse de l'eau sur notre commune :

Le **pH** est légèrement inférieur à la "norme" (6,20 au lieu de 6,50 ). Mais les analyses ont été effectuées avant la vidange du château d'eau réalisée le 14 Janvier 2002. Les autres résultats sont "satisfaisants".

### ✓ **Bâtiment Mairie Ecole**

Les derniers volets ont été posés fin mars par M. Jean Pierre Lagarde, menuisier charpentier à Tulle, qui, faute d'être l'artisan le plus rapide du département (toutes les menuiseries extérieures devaient être posées en octobre 2002) a réalisé un travail soigné et

conscientieux où les temps de séchage du bois sont respectés quasi religieusement.

Les peintures extérieures ont été terminées par Michel Lacombe, vous permettant d'apprécier (ou de critiquer), le nouvel aspect du bâtiment dans son ensemble.

Le même Michel Lacombe travaille toujours d'arrache pied à la restauration du logement T5, situé au 1<sup>er</sup> étage au dessus de la mairie. Briques, plâtre, placo, enduits, menuiseries, quincaillerie peintures, papiers peints, toile de verre... rien ne lui résiste. Quel talent !

Ce logement devrait être terminé fin mai (2003). Il permet l'accueil de **5 personnes**. Si vous connaissez un couple avec trois enfants scolarisables (ou plus) recherchant un appartement à la campagne n'hésitez pas à le faire savoir à Pascale Peuch.

## **5. Assainissement**

### ✓ **Assainissement du bourg**

Les travaux seront assurés par l'entreprise **CROUTE**, qui a déjà réalisé les travaux du Sirieix. Ci-dessous le détail des travaux prévus, leur montant ,ainsi que le montant des subventions accordées.

#### **Traitement eaux usées secteur est :**

- montant de travaux HT : **63 000 €**
- subvention globale (comprenant les aides de l'Agence de l'Eau , du Département et du FEOGA : **47 250 €**
- taux : **75%**

#### **Traitement eaux usées du Bourg :**

- montant de travaux HT : **80 000 €**
- subvention globale (comprenant les aides de l'Agence de l'Eau , du Département et du FEOGA : **60 000 €**
- taux : **75%**

#### **Réseau eaux usées secteur est du Bourg :**

- montant de travaux HT : **55 000 €**
- subvention globale (comprenant les aides de l'Agence de l'Eau , du Département et du FEOGA : **38 500 €**
- taux : **70%**

#### **Réseau eaux usées du Bourg :**

- montant de travaux HT : **38 000 €**
- subvention globale (comprenant les aides de l'Agence de l'Eau , du Département et du FEOGA : **26 600 €**
- taux : **70%**

Dès que les arrêtés de subventions seront arrivés , l'entreprise pourra intervenir .

Une réunion avec tous les propriétaires concernés sera organisée 15 jours avant le début des travaux

### ✓ Quelques précisions concernant l'assainissement collectif et privé.

Nous reproduisons ci dessous une partie du dossier assainissement (petit document de 6 pages qui est disponible en mairie sur simple demande).

#### **Les responsabilités**

Le Maire et son Conseil Municipal sont responsables de la qualité et du coût de chacun des services.

Le Code des Communes, en son article L 131.2, fait obligation au Maire, au titre de la Police Municipale, d'intervenir quand le mauvais fonctionnement d'un équipement sanitaire, public ou privé, compromet la salubrité publique.

#### **Les contrôles**

##### **Assainissement collectif**

Des textes récents, on retiendra que le contrôle de la qualité des branchements existants ou nouveaux est de la responsabilité du Maire.

##### **Assainissement non collectif**

La Loi sur l'Eau fait obligation aux collectivités d'assurer le contrôle de l'assainissement non collectif.

Les collectivités locales ont un rôle à jouer pour la réhabilitation de ce mode d'assainissement en :

- Assurant l'information des usagers. C'est ce que nous essayons de faire...
- Délimitant les zones relevant de l'assainissement non collectif. C'est ce qui a été fait à Darnets avec l'enquête publique et le schéma d'assainissement.
- Incitant à la remise en état des installations existantes par leur contrôle.
- Veillant, en collaboration avec les instances départementales, à l'organisation d'un réseau de collecte et de traitement économique viable.
- Le cas échéant, en prenant en charge l'entretien des installations existantes (comme le permet la Loi sur l'Eau). Cette dernière solution ne paraît pas envisageable pour Darnets.

Les textes n'imposent aucune obligation en matière de travaux d'assainissement non collectif aux collectivités. La maîtrise d'ouvrage est donc normalement privée.

#### **La police des branchements**

☆ Les travaux de raccordement, y compris ceux concernant le branchement sous domaine public, sont à la charge des propriétaires (Art. L 33 du Code de la Santé Publique). Si l'obligation de raccordement n'est pas respectée dans le délai imparti (2 ans après la mise en service du collecteur), la commune peut, après mise en demeure, procéder aux travaux nécessaires, y compris en domaine privé, aux frais du propriétaire.

☆ Une taxe de raccordement peut être demandée aux propriétaires.

☆ Les communes peuvent percevoir une somme équivalente à la redevance assainissement sur les particuliers raccordables et non raccordés, entre la mise en service de l'égout et leur raccordement effectif (Art. L 35-5 du Code de la Santé Publique).

☆ Les agents des services communaux d'assainissement ont accès aux propriétés privées pour s'assurer de la réalisation des branchements, le cas échéant pour les réaliser d'office et aux frais des particuliers (L 35-1 du Code de la Santé Publique).

☆ L'Article L 35-1 de la Loi sur l'Eau indique que les communes prennent obligatoirement en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

☆ La conception et la réalisation des travaux en système non collectif restent placés sous la responsabilité du propriétaire.

#### **Le coût de l'assainissement collectif**

Une analyse effectuée en 1993 à l'échelon national a permis de dégager un coût moyen d'investissement de **4 115 €** (soit 27 000 Frs) avec une très grande variabilité selon les situations. Il est actuellement très difficile de donner une estimation des coûts de fonctionnement.

Le coût moyen de la vidange est d'environ **115 €** (soit 750 Frs). Effectuée tous les trois ans, elle représente **38 €** (soit 250 Frs) /foyer et par an.

#### **Le financement**

Depuis 1992 (Instruction budgétaire et comptable du 12 Août 1991), les collectivités ont l'obligation de gérer les services d'eau et d'assainissement dans le cadre d'un budget spécifique devant être équilibré sans qu'il y ait un rééquilibrage financier provenant du budget général. Cette disposition implique une gestion rigoureuse puisque le montant des travaux d'assainissement ou d'eau potable engagé va se répercuter directement sur le prix de l'eau appliqué par la collectivité.

Donc le service communal d'assainissement est d'abord financé par les redevances versées par les usagers domestiques de ce service ; elles sont intégrées dans leur facture d'eau.

### **Voici pour exemple les tarifs pratiqués à Darnets.**

#### ✓ **Tarifs le Sirieix - ASSAINISSEMENT**

Forfait branchement au réseau d'assainissement:	<b>304,90 €</b>	2000 F
Abonnement annuel :	<b>32,01 €</b>	210 F
Redevance consommation et assainissement :	<b>0,61 €</b>	4 F/m <sup>3</sup>

#### ✓ **Tarifs EAU POTABLE**

Tarif Eau	<b>0,55 € / m<sup>3</sup></b>	3,61 F/m <sup>3</sup>
Location compteur	<b>36,04 €</b>	236,40 F
Forfait fourniture et pose compteur, vanne :	<b>80,00 €</b>	524,77 F
Tarif horaire pour modification de branchement ou travaux sur le réseau au-delà du compteur	<b>12,50 €</b>	81,99 F/h

### **Les autres sources de financement sont :**

☆ La prime pour l'épuration versée par les Agences de l'Eau,

☆ Les prestations de services pour le compte de particuliers en domaine privé,

☆ La contribution du budget général dans le cas où le réseau est unitaire et participe à l'assainissement de la voirie communale,

La participation des usagers non domestiques.

L'habitant qui n'est pas relié au réseau collectif ne paie ni le forfait franchise, ni l'abonnement annuel, ni la redevance assainissement.

Nous espérons que ces précisions apporteront des réponses aux questions souvent posées : Qui paie quoi? Pourquoi?

## **6. Auberge du Presbytère**

Les locaux ont été remis en état et force est de constater que nous avons été de surprise en surprise.

Dernière facture en date pour la remise en état du matériel de cuisine et nettoyage de ce matériel : environ **1 550 €** (10 000 F). Estimant qu'une partie de ces dépenses correspondent en fait à un manque d'entretien régulier du matériel mis à la disposition par la commune, une partie des factures sera renvoyée à l'ancien gérant.

Quoi qu'il en soit, l'Auberge est enfin réouverte. Nous souhaitons la bienvenue à M. et Mme DERAND Marcel et Claudine originaires de Rochefort sur Mer, nous sommes persuadés qu'ils trouveront à Darnets les conditions idéales pour réaliser leur projet. Le Conseil Municipal, pour sa part, fera de son mieux pour faciliter leur installation.

L'auberge est ouverte depuis le 1 avril 2003.

Claudine et Marcel seront heureux de vous accueillir et vous proposent une cuisine traditionnelle et de terroir, des spécialités de la mer, des plateaux de fruits de mer (sur commande uniquement) et des repas ouvriers.

Ils vous proposent aussi : le journal (La Montagne), le pain, des plats à emporter, les produits courants (beurre, légumes...)

### **Donnez votre avis :**

**Marcel vous propose la vente de poissons de mer toutes les fins de semaines. Arrivage le jeudi. Passez vos commandes avant le mercredi.**

**L'auberge est ouverte tous les jours de 6H30 à 22H.**

**Vous avez la possibilité de manger de 12H à 15 H et de 20H à 21H30**

**Casse-croûte à toute heure.**

*Faites vos suggestions. Ce que vous souhaitez, ce que vous attendez.*

*Claudine et Marcel*

## **7. Remise de médailles**



### **Il fait beau temps à Darnets, en ce 19 mars 2003, jour de la commémoration du "Cessez le Feu" en Algérie.**

Au titre de remerciements pour services rendus à la Nation et sur proposition du Comité FNACA d'Egletons, six habitants de Darnets se trouvaient d'être mis à l'honneur, ce jour-là. Il s'agissait de Messieurs Boucard, Ceyrat Jean-Pierre, Continsouza André, Jouitoux, Turquin et Veysade.

Après les traditionnels discours et la lecture de l'ordre du jour du Général Ailleret proclamant l'arrêt des combats, les six récipiendaires se voyaient remettre la médaille "Reconnaissance de la Nation", au nom du secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, par Monsieur Alain Brette, Maire de Darnets et Monsieur Paul Sarrant, Président du comité FNACA d'Egletons.

En vertu du décret du 12 avril 2002 portant création de la "Reconnaissance de la Nation", Darnets a été la première commune de Corrèze à honorer ses anciens combattants. Un vin d'honneur clôturait cette sympathique manifestation.

## **8. Associations**

### **Société de chasse**

Trois événements de type répétitif retracent les principales activités de ce 1<sup>er</sup> trimestre 2003

Le premier, le plus long dans le temps, s'insère dans le cadre des protections de cultures, il s'agit des agrainages dans les secteurs d'Espagne et de Genestine là où il faut attirer les sangliers, ces travaux commencés mi-Janvier se termineront à l'ouverture de Septembre 2003.

Le 2<sup>ème</sup> fait notoire s'appelle poule au gibier, elle a eu lieu le Dimanche 02 Mars et connu son succès habituel : nombre important de participants et résultat comptable très satisfaisant

Le 3<sup>ème</sup>, vous vous en doutez, concerne le traditionnel repas toujours appelé "repas du cerf", 100 personnes l'ont honoré et apprécié les qualités culinaires de nos cordons-bleus pour la cuisine et les pâtisseries ; les personnes

Mairie de Darnets

présentes ont pu remarquer un fait inhabituel avec la présence d'une équipe de reporters de T.F.1. vous en aurez échos sur vos écrans de Télévision fin Mai ou début Juin un Samedi à 13h30.

Bravo et merci à ceux et à celles qui se sont dévoués pour mener à bien ces diverses tâches

### **Club des aînés**

Avant de parler de 2003 il me paraît utile de "revoir" par la pensée la fin de 2002, cela pour rappeler un fait incontournable indépendant de notre volonté, je veux parler de la disparition d'Angéline BILLET doyenne des adhérents, nous la regrettons et renouvelons nos condoléances à sa famille.

Lors de l'assemblée générale de 08 Janvier, avant la dégustation de la galette des Rois, conformément à nos statuts nous avons procédé au renouvellement du conseil d'administration et opéré un changement en ce sens que Madame Cécile MARRAND remplace Monsieur André CONTINSOUZA au poste de trésorier adjoint ; coté positif nous avons enregistré 06 adhésions, nous disons bienvenue à ses nouveaux.

La réunion "soirée crêpes" du 05 Février s'est déroulée dans une excellente ambiance, nous sommes assez satisfaits du résultat de la poule au gibier du 23 Février, nous allons dès maintenant préparer la sortie d'été, en vue les grottes de LASCAUX près de MONTIGNAC sur VEZERE.

Suite à quelques informations énoncées en Assemblée Générale, il est désormais possible d'adhérer au club dès l'âge de 50ans.

H. Ceyrat

## **C. Notre Territoire**

### **1. Communauté de communes**

**Budget : Les taux 2003 :** Augmentation de 3% soit :

- Taxe d'habitation : **0,314**
- Taxe foncière bâti : **0,646**
- Taxe foncière non bâtie : **4,110**
- Taxe professionnelle : **0,614**

Produit total attendu en 2003 : **131 927 €.**

D'après les calculs du maire d'une commune adhérente cette augmentation représente environ **1 €** par contribuable et par an.

**Compte administratif 2002** fait apparaître un excédent de **44 246,81 €** au budget principal, et **32 288, 72 €** au budget

annexe (ce budget concerne exclusivement les locaux de l'ouvrage théâtral permanent de Lapleau).

**Budget principal 2003** : équilibré en dépense et recettes, à **306 327 €** en fonctionnement, et **1 192 958 €** en investissement.

**Budget annexe 2003** équilibré en dépense et recettes à **3660 €** en fonctionnement et **52 100 €** en investissement.

### Le point sur les nouveaux personnels

#### ✓ **Agent administratif**

Comme prévu, Mme **BIGOURIE** a pris ses fonctions au 1er Janvier 2003. Elle sera stagiaire pendant un an avant d'être titularisée sur décision du Conseil.

#### ✓ **Coordinateur Social**

M. José **RIBERO** a pris ses fonctions le 1er Février. Compte tenu de notre manque de place, M. **RIBERO** travaille pour le moment à Egletons.

#### ✓ **Technicien – Rivières**

M. Sylvain **GUERIN** a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> mars.

#### ✓ **Adjoint Administratif**

Nous avons pris contact avec le Centre de Gestion des Personnels Territoriaux.

Le poste est paru dans les offres de recrutement.

A ce jour, 3 candidatures : 1 demande de détachement, 1 demande de mutation, 1 candidature extérieure.

Les demandes de détachement et de mutation concerne des agents dont les grades ne correspondent pas au poste mis en recrutement (Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe pour l'un, Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe pour l'autre)

#### ✓ **Agent de Valorisation du Patrimoine**

Ce poste correspond à l'*Emploi jeune* de M. **PEYRICHOUX** rendu disponible au 1er Avril par son évolution, en interne comme Chargé de Mission.

Il sera recherché une compétence « Habitat-Bâtiment » pour un nouvel agent qui pourra ainsi prendre en charge la responsabilité du *patrimoine bâti* dans le cadre de l'**OPAH** que nous avons prévu d'engager sur notre territoire,

sans perdre pour autant l'aide de l'Etat sur le poste.

### Chemins de Randonnées

Dans un premier temps, la Communauté de Communes prendra en charge les chemins figurant sur les guides de randonnée actuels. La Communauté fera ultérieurement une remise à plat de l'ensemble des chemins.

### Centre Aqua-récréatif

Le 14 Février 2003, M. **BRIANE** du Cabinet IPK, est venu présenter aux Elus la méthodologie de l'étude de faisabilité du projet. Il a insisté sur la rigueur et la fiabilité des futures conclusions, notamment chiffrées qui garantiront au Conseil Communautaire de pouvoir disposer d'éléments de décisions réalistes.

#### 2. **SIRTOM** : Passage à la redevance.

##### Qui va gagner? Qui va perdre?

Vous le saurez en comparant le montant de votre cotisation 2002, détaillé sur votre dernier avis d'imposition au titre des taxes foncières bâties, avec celui de votre future redevance 2003 dont voici la tarification :

Critères	Tarif en euros	Tarif en francs	
Particuliers 1 personne	<b>85</b>	<b>558</b>	
Particuliers 2 personnes	<b>110</b>	<b>722</b>	
Particuliers 3 personnes	<b>121</b>	<b>794</b>	
Particuliers 4 personnes	<b>133</b>	<b>872</b>	
Particuliers 5 personnes et +	<b>144</b>	<b>945</b>	
Résidences secondaires	<b>90</b>	<b>590</b>	
Commerçants, bars, prof. libérales.	<b>116</b>	<b>761</b>	
Restaurants	<b>157</b>	<b>1030</b>	
Communal sans école	<b>168</b>	<b>1102</b>	
	dont salle poly	<b>52</b>	<b>341</b>
	dont mairie	<b>116</b>	<b>761</b>
Communal (avec école)	<b>178</b>	<b>1168</b>	
	dont école	<b>10</b>	<b>66</b>

Cette tarification a été adoptée à l'unanimité moins deux voix par le Comité Syndical qui s'est réuni à Sarran le 21 Mars.

Nous rappelons qu'à partir de cette année la redevance vous sera directement facturée par le **SIRTOM** en deux fois :

- une moitié en avril-mai,

- l'autre moitié en septembre-octobre.

Les critères retenus pour le calcul correspondent à la situation de chaque foyer au **1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours**. Si le nombre de personnes évolue, chez vous, dans l'année, veuillez le faire savoir au **SIRTOM** avant fin décembre.

### **3. Syndicat du Pays de Meymac**

Le syndicat du Pays de Meymac qui regroupe les communes du canton sous la Présidence de M. Georges Perol vit sa dernière année. Les derniers dossiers en cours doivent être achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004. La dernière réalisation concernant notre commune a été le nettoyage et le débroussaillage des gorges de la Luzège, et bientôt une partie des berges de la Soudeillette. Les actions menées par le Syndicat le seront désormais par les Communauté de communes d'Egletons et de Meymac.

Que vont devenir nos délégués Alain Brette et Philippe Rossignol?

### **4. PNR (Parc Naturel Régional)**

☆ Le calendrier

Le projet de Parc Naturel Régional entre dans sa dernière phase. La charte est (presque) entièrement rédigée.

Voici le calendrier prévu :

13 mars 2003 : avis intermédiaire du Conseil National de Protection de la Nature et de la Fédération Nationale des Parcs

Mai 2003 : Délibération des Conseils Municipaux

Octobre 2003 : Délibération du Conseil Régional

Décembre 2003 : Rédaction du décret

#### **Avis du conseil d'état**

#### **Signature du 1<sup>er</sup> ministre**

☆ Le Pôle d'accueil Millevaches

Le territoire de Millevaches est candidat à la labellisation d'un "Pôle Local d'Accueil" accordé à la fois par l'Etat et le Conseil Régional.

Le pôle d'accueil a un double objectif : la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine et le maintien d'une population sur le plateau.

Le dossier comprend trois volets :

1. Le programme européen Leader+ déjà obtenu

2. Le programme "Pôle d'Accueil Région"

3. Le dispositif intranet à mettre en place dans les mairies

et quatre grandes actions

1. La recherche d'entreprises qui repose sur une capacité à communiquer et à structurer l'information sur les possibilités d'accueil.

2. L'accueil des entreprises dans les meilleures conditions (livret d'accueil, offres de logements, créations de services aux jeunes ménages).

3. L'aide financière directe aux créateurs d'entreprises et au niveau emploi (dotation jeunes ruraux, aide au premier emploi (A.P.E.), aide à l'installation de jeunes salariés.

4. L'aide à la mise en réseau des entreprises.

La différence essentielle entre le programme Leader+ et le Pôle Local d'Accueil réside dans le fait que le premier finance en direct les entreprises elles mêmes, et les emplois eux mêmes et le second s'intéresse surtout aux structures d'accompagnement des entreprises et des emplois.

#### ***Quelques réflexions en guise de conclusion :***

Les emplois liés au secteur agricole sur notre territoire ne peuvent que diminuer dans l'avenir, la filière bois est prometteuse mais, les emplois ne progressent que lentement. Le secteur artisanal, le secteur commercial et les services dépendent de la population en place, qui tend à diminuer.

La concurrence entre les territoires ruraux s'accroît, et c'est naturel que de vouloir vivre, progresser et accueillir.

Notre territoire doit donc trouver des voies nouvelles, sa voie : faire preuve de dynamisme et d'innovation et donc s'ouvrir non seulement à de nouvelles entreprises créatrices d'emplois mais aussi à de nouvelles populations et à des populations différentes à qui nous devons proposer un cadre de vie de qualité adapté aux besoins modernes en terme de loisirs, d'outils de communication et d'informatique. On ne vit plus comme avant, sachons évoluer sans pour autant tourner le dos à notre passé.

L'exemple du projet intranet nous semble à ce propos assez illustratif. Toutes les communes lui sont favorables, mais réticentes à

participer aux financements, peu de mairies sont connectées à l'internet, à Darnets cela ne fait que deux ans, pour 98 francs par mois ou 15 €. Et pourtant ! Quelle entreprise viendrait s'installer si un réseau du type ADSL n'est pas en place ? Il est vrai que le téléphone existe, nous avons encore quelques bureaux de poste. Le progrès a un coût c'est vrai mais ce coût n'est qu'un investissement pour l'avenir de notre population et celui de nos enfants.

Un autre exemple peut illustrer l'interdépendance des différents dossiers à traiter dans l'avenir :

Dans la rubrique diversification (il faut diversifier les secteurs d'activités : industrie, agriculture, tourisme) figure la production porcine, venant en complément des activités existantes, le dossier est "*brûlant*".

Comment concilier élevage de porcs avec qualité de l'environnement ?

Le problème porte sur le lisier et l'intégration des bâtiments dans l'espace, de plus la zone du parc est une des dernières zones en Europe où il n'y a pas d'élevage intensif. Et il n'est pas question de transformer ce plateau de Millevaches en Bretagne bis.

Concernant ce point précis, il convient de rappeler que la charte n'est pas un règlement, elle est là pour donner une direction et son élaboration a donné et donne lieu à des rencontres, des confrontations de points de vue qui sont le gage d'actions futures viables car réfléchies en commun.

Le bon sens voudrait que sur le territoire d'un Parc Naturel Régional on parte du sol, du paysage, pour en arriver à la production, sur ce point au moins, nous croyons que le consensus s'est établi.

## 5. Charte de l'environnement

Les municipalités sont invitées à donner leur avis, à formuler leurs réflexions sur le projet de **Charte** et son inscription dans la **Constitution**. Une consultation nationale a été lancée auprès des élus, associations, syndicats, entreprises, institutions, experts ...

Au terme du processus doit émerger une nouvelle proposition de modification de la Constitution. Le préambule de la Constitution serait modifié pour s'y référer.

La charte pourrait, par elle même devenir, soit une annexe de la Constitution, soit faire l'objet d'une loi organique spécifique ce qui

dans l'un ou l'autre cas la rendrait invocable devant les juridictions.

## Notre avis

de vouloir conférer plus d'importance au respect de l'environnement .

- Nous, populations locales, vivons, côtoyons au quotidien cet "*environnement*". A ce titre un tel texte devra reconnaître le rôle spécifique des élus locaux au regard de l'environnement qui devront pour cela disposer d'une sécurité juridique adaptée.

- Il semble légitime de compter au nombre des droits fondamentaux du citoyen la prise en compte par les autorités publiques, d'une part de la prévention et la limitation de ce qui est dangereux ou nuisible à la santé, d'autre part, de l'amélioration de la qualité de vie.

- L'intérêt général des populations locales d'un point de vue économique doit être pris en compte mais en intégrant la notion de "droit à un environnement de qualité".

- Qualité de l'environnement, progrès social, et développement économique ne sont pas incompatibles : la reconnaissance d'une interaction entre les trois doit être un principe moteur fort. Par exemple la satisfaction de besoins élémentaires (santé, alimentation, logement, autonomie, loisirs) est liée au développement économique de nos villages - parfois à leur survie - (nouveaux habitants, écoles, emplois) mais aussi à la qualité de vie qu'on y trouve (nature, pureté de l'eau, qualité des produits, patrimoine...). Privilégier une des trois composantes au détriment des deux autres serait une erreur.

- C' est la modification des modes de production et de consommation que doit viser une politique en faveur de l'environnement car ce sont deux des principales causes de sa détérioration (entre autres).

- Si l'environnement bénéficie du statut de patrimoine commun de la Nation les populations locales ont un droit légitime à le gérer parce qu'il est prioritairement le leur: le droit des populations locales à leur auto-développement devra aussi être pris en compte.

## D. En Bref

✓ **La Barrière** : Aménagement des terrains communaux situés derrière la maison Coudert et le long du terrain Delbègue. Ces travaux ont permis de canaliser les eaux pluviales, d'aménager une place sur la voie

communale n° 22 vers le Mas et de déplacer les deux poteaux EDF et France-Télécom.

✓ **Régularisation cadastrale Carrefour du Mas**

Les travaux réalisés au **carrefour du Mas** avaient nécessité des régularisations cadastrales, le procès-verbal des nouvelles délimitations a été établi par Monsieur Gérard BRETTE, géomètre. L'acquisition des terrains concernés se fera au prix de **1,60 €** le m<sup>2</sup>.

✓ **La croix du Mas** : Un complément d'aménagement du carrefour – *les voitures vont bientôt grimper sur le talus!* – a été étudié, mais les subventions ont été refusées pour l'instant. Un nouveau dossier sera déposé.

✓ **Voie communale n°24** – Fournil du Mas : pose de caniveaux CC pour l'évacuation des eaux de pluie. La aussi, le dossier a été refusé par le Conseil Général, un nouveau dossier sera déposé.

✓ **Route forestière de la forêt de Ventadour :**

La maîtrise d'œuvre sera assurée par la DDAF, les travaux devraient débuter avant l'été.

✓ **Puits du Montusclat, fontaine romaine (bourg)**, les premiers devis des entreprises contactées commencent à arriver, les dossiers vont pouvoir être montés.

✓ **IMPORTANT** M<sup>elle</sup> Florence Diverres Animatrice du Patrimoine de la Communauté de communes recherche des cartes postales et photos anciennes de Darnets, afin de réaliser une exposition.

Si vous êtes en possession de ce type de documents, nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec la mairie (dossier suivi par Wilfried Leymarie). Ce seront des copies qui seront réalisées, afin de préserver les documents originaux.

✓ **Acquisition officielle du tableau** « Le Presbytère Sous la Neige » de Roger Gourinal :

Une petite cérémonie s'est tenue le 28 février dernier en présence de l'artiste et de la presse.

✓ **Acquisition d'un bulldozer**

Le projet d'acquisition d'un bulldozer au prix d'environ **4 574 €** a été évoqué. Cette acquisition serait bien utile pour certains travaux à réaliser sur le territoire de la commune, mais compte-tenu d'autres dépenses, toutes aussi importantes, déjà

engagées dans d'autres domaines, il a été décidé d'attendre un peu avant de s'engager plus avant. Affaire à suivre.

✓ **Containers**

Il est rappelé que les déchets végétaux ne doivent pas être disposés dans les containers prévus pour les déchets ménagers.

✓ **Installation d'une lampe** près de l'abris bus (lotissement du Bourg) :

Les enfants qui attendent le transport scolaire dans l'abris bus, ne bénéficient d'aucun éclairage. L'installation d'une lampe sur un poteau EDF situé à proximité pourrait résoudre cet inconvénient. Affaire à soumettre à M. PINARDEL de INEO lors d'une prochaine réunion. Affaire à suivre.

✓ **Chemin des Roussilles :**

L'utilisation de ce chemin par les camions de débardage l'ont mis dans un état déplorable, alors que les travaux de remise en état avaient été effectués dans le courant de l'année 2000. A suivre.

✓ **ADSL**

L'ADSL (connexion internet haut-débit) est récemment arrivée sur Egletons, elle n'est malheureusement pas accessible aux habitants de Darnets.

Elle devrait arriver sur Darnets d'ici deux ou trois ans.

✓ **Site internet**

Le site internet de la commune est désormais terminé, il vous est possible de le consulter à l'adresse [www.darnets.correze.net](http://www.darnets.correze.net).

Un espace est réservé aux manifestations se déroulant sur la commune, chaque association peut ainsi faire paraître les informations qu'elle souhaite.

✓ **Inventaire du Patrimoine**

Wilfried Leymarie, animateur tourisme et patrimoine a débuté une étude du patrimoine de la commune (puits, four à pain, croix...) dans le but de réaliser une exposition sur les richesses méconnues de notre territoire. Affaire à suivre...



Four à pain de M. et Mme Guillaumie  
Le Montusclat

**Le prochain bulletin paraîtra  
après les deux prochaines réunions du  
Conseil Municipal.**